



**Mémoire présenté par
Agriboréal service-conseil**

**Au
Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement**

**Consultation sur le projet de parc national des
Dunes-de-Tadoussac**

9 mai 2024

Rédaction :

Philippe-Arnaud Tremblay
Luc Denis, agr.

Supervision :

Laurier Tremblay, agr.

Coordonnées :

Agriboréal service-conseil
239-B Route 138 Est
Forestville, QC, G0T 1E0

Téléphone : 418-587-2765

Télécopieur : 418-587-4706

Courriel : service-conseil@agriboreal.org

Note au lecteur

Agriboréal service-conseil ne se porte ni en faveur, ni en défaveur du projet de parc national, mais souhaite plutôt éclairer le BAPE et les promoteurs sur un impact du projet dans sa forme actuelle.

TABLE DES MATIÈRES

Note au lecteur	5
TABLE DES MATIÈRES	7
1.1. Agriboréal service-conseil	9
1.2. Protection du territoire et impact du futur parc	9
1.2.1. Situation	9
1.2.2. Considération	9
1.3. Mise en contexte et dynamique en jeu	10
1.4. Recommandations	13
1.4.1. Objectifs	13
1.4.2. Propositions	13

1.1. Agriboréal service-conseil

Notre organisme à but non lucratif a vu le jour en 1999 dans le sillage d'une période de mouvance avec l'instauration de la formule des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) à l'échelle provinciale en 1997 et le retrait progressif du MAPAQ du service-conseil de première ligne.

D'abord connus sous le nom de Club agroenvironnemental Côte-Nord, nous sommes devenus Agriboréal service-conseil en 2013.

Créé par et pour le milieu agricole nord-côtier, Agriboréal service-conseil est né du besoin de s'adapter aux nouvelles exigences agroenvironnementales avec l'adoption du *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* (1997) et de la nécessité d'avoir une expertise agronomique régionale concernée, compétente, dynamique et disponible.

Quoique nos services étaient initialement centrés sur la réglementation et la protection de l'environnement en contexte agricole, nous nous sommes rendu compte que le milieu avait besoin de plus. Nous avons ainsi diversifié nos services en conséquence malgré les défis et embûches inhérents aux régions dites éloignées.

Avec le temps, nous sommes passés d'une philosophie de support aux entreprises agricoles uniquement à une approche plus globale incluant le maintien et le développement de l'agriculture et agroalimentaire nord-côtier tout en incluant des activités connexes pour un effet synergique. Nous avons notamment réalisé l'évaluation des potentiels bleuets et canneberge de la Côte-Nord¹ ainsi que l'inventaire des terres en friche de la Côte-Nord² pour améliorer la connaissance du territoire et favoriser son développement. Nous nous intéressons aussi aux produits forestiers non ligneux (PFNL) qui font un lien entre l'activité agricole et forestière.

1.2. Protection du territoire et impact du futur parc

1.2.1. Situation

Agriboréal service-conseil, dépose ce document pour signifier à ceux qui analysent la possibilité de mettre en place le parc national des Dunes-de-Tadoussac qu'une partie du territoire visé profite actuellement de conditions particulières permettant un écosystème atypique et le développement de volumes importants du champignon matsutaké (*Tricholoma magnivelare*).

Au mieux de notre connaissance, aucun secteur similaire n'est connu ni exploité sur la Côte-Nord ou dans les régions proches.

1.2.2. Considération

La création d'un parc devrait en théorie protéger le territoire, cependant le projet actuel propose des interventions qui auront un impact négatif sur un site d'intérêt et atypique.

¹ Commission Régionale sur les Ressources naturelles et le Territoire (2009-2010)

² Fédération de l'UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord, en collaboration avec l'UPA Côte-Nord et Agriboréal service-conseil (2021-2023)

En effet, la plantation de pins gris et pins rouges comporte une végétation limitée et peu commune, rare dans la région. De plus, la présence de matsutaké n'est permise que par un ensemble de conditions particulières qu'on a la chance de retrouver sur le site.

Une modification même minime du couvert forestier et de l'équilibre du site pourrait faire beaucoup diminuer la présence du champignon et faire perdre le caractère hors de l'ordinaire du secteur. Il nous semble important de conserver le climax du site et son attrait particulier.

1.3. Mise en contexte et dynamique en jeu

Comme la documentation du projet le dit, il y a d'autres espèces de champignons présentes sur ce site. Par contre, les autres espèces n'ont pas le volume ou le potentiel commercial du matsutaké. En protégeant le matsutaké, c'est toute la communauté de champignons et la biodiversité singulière du site qui profite d'un effet parapluie.

Le champignon matsutaké est en symbiose obligatoire aux pins gris et pins rouges âgée de 60 ans et plus, selon la littérature; il ne peut donc pousser sans la présence de vieux représentants de ces espèces. De plus, il requiert un habitat au sol avec un très faible couvert végétal.

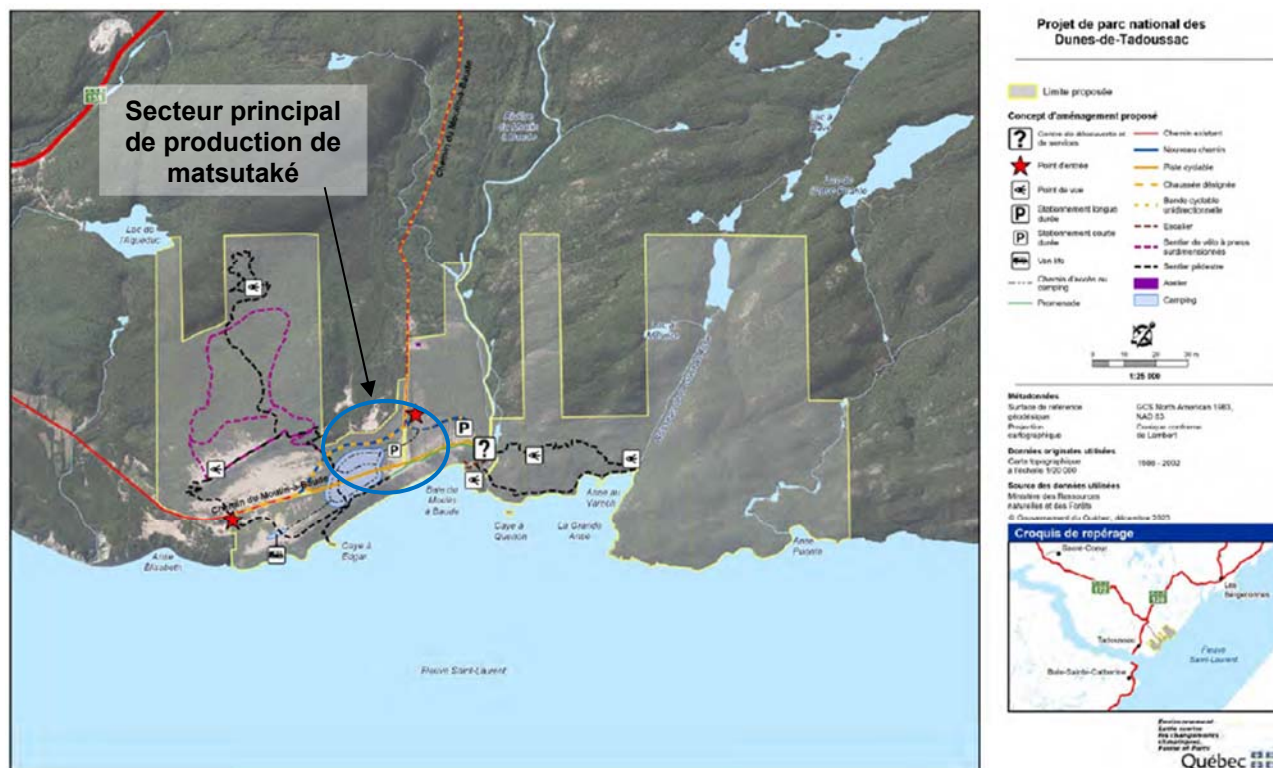
Le secteur où se retrouve principalement la population de matsutaké entre en conflit avec des travaux et aménagements proposés dans le cadre du projet. Ci-dessous, une carte du projet issue de la page 28 du document d'information 2024, *Consultation publique sur le projet de parc national des dunes-de-Tadoussac, MELCCFP*. Nous y avons localisé le secteur où se retrouve principalement le matsutaké et une portion de la plantation de pins avec un cercle bleu.

On y retrouve entre autres les interventions projetées suivantes :

- Des emplacements de camping et de stationnement.
- La relocalisation du chemin du Moulin-à-Baude.

Nous estimons qu'environ 75 % de la surface désignée par le cercle sur le territoire du futur parc serait transformée en camping ou en chemin. Ces interventions perturberont de façon importante, parfois définitive, le site et fractionneront davantage l'habitat.

Notons qu'une route 2 voies ne perturbe de façon visible qu'environ 10 mètres de large, mais il faut y ajouter les effets de bordure et le fractionnement de l'écosystème. Donc, comme montré sur la carte, un chemin affectera une grande surface, en plus de laisser plusieurs petits blocs disparates protégés au lieu de deux blocs plus respectables.



À notre connaissance et selon la documentation du présent projet, les pins de ce site où s'est établie cette population de matsutaké sont complètement issus d'interventions humaines. Le site a jadis été exploité commercialement pour le bois, puis converti à l'agriculture pour finalement être reboisé pour corriger des problèmes d'érosion et regagner un état plus « naturel ».

Donc, ce serait une évolution sur une période d'environ 75 ans d'un site très perturbé, couronné par une certaine renaturalisation et l'établissement d'une forêt assez bien structurée pour soutenir un grand volume de champignons.

La plantation de pins sur le futur site du parc est mal définie. En effet, les informations mises de l'avant dans le document *Projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac – À la rencontre de la terre, de la mer et du ciel – État des connaissances, MELCCFP, 23 février 2024* réfère à une plantation d'environ 70 ans. La présence de matsutaké qui nécessite des arbres d'au moins 60 ans d'âges³ tend à corroborer cette affirmation.

Ceci-dit, selon le site <https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/> qui contient les données des plus récents inventaires forestiers, les photos de l'inventaire forestier de 2012 ont été interprétées comme des plantations de résineux indéterminés de densité 40 à 59 % âgé de 10 ans au nord du chemin et de 30 ans au sud... Les données de l'inventaire forestier sont probablement faussées par la faible taille des arbres.

³ <https://fr.mycomauricie.com/champignon/matsutake>

La sous-évaluation de l'âge du site et les préjugés⁴ liés à une plantation pure de pins gris peuvent favoriser un dénigrement de ce site qu'il faudrait protéger et étudier. Rappelons que la végétation y est atypique, mais s'est bien implantée avec une communauté fongique ayant un potentiel intéressant. Un cas de figure qu'il pourrait être intéressant de reproduire sur des sites en restauration par exemple.

Historiquement, deux autres bons secteurs de matsutaké étaient répertoriés sur la Haute-Côte-Nord, soit près de l'aéroport de Forestville et près de la pesée pour poids lourds en bordure de la route 138 à Portneuf-sur-mer. Ces peuplements de pins ont cependant été récoltés et la présence de matsutaké y est devenue faible. C'est malheureusement une problématique prévisible puisque les peuplements de pins propices au matsutaké sont aussi en âge d'être récoltés, donc en situation conflictuelle. De plus, tous les peuplements de pins ne réunissent pas nécessairement les conditions propices au matsutaké, d'où une présence relativement rare du champignon sur le territoire. Une situation confirmée par les cueilleurs et par nos propres observations sur le terrain.

D'autres secteurs sont connus en Manicouagan, à plus de 300 km de Tadoussac, mais subissent aussi une dégradation par l'exploitation forestière.

Cette rareté joue en faveur d'une certaine protection des peuplements de pins propice au matsutaké, tout particulièrement lorsque le champignon y est déjà bien établi.

L'intérêt du site de Tadoussac est qu'il est facile d'accès, n'a pas de potentiel forestier et que lors des années où les conditions météorologiques sont favorables, la production de matsutaké peut participer de façon substantielle à alimenter le marché de la région de Québec et plus loin encore selon les cueilleurs consultés.

Notons aussi que la partie productive du site inclut les petits îlots de végétation composée d'un pin gris et de bouleaux blancs tel qu'identifié dans la figure 21a du document "Projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac – À la rencontre de la terre, de la mer et du ciel – État des connaissances", MELCCFP, 23 février 2024". Des fructifications de matsutaké y apparaissent ce qui laisse supposer que le mycélium fait un lien entre ces îlots et la vieille plantation de pins et, comme documenté, participe activement aux apports d'éléments nutritifs et au développement de la végétation dans ces îlots.

Il est à noter que malgré l'absence de réglementation et surveillance, les champignons de ce site sont cueillis depuis au moins une dizaine d'années. Donc, la cueillette bien effectuée n'a pas détruit cette production sensible. Les déchets laissés par les touristes, tel le papier de toilette, sont ce qui a le plus limité la récolte sur ce site au cours des dernières années. Les cueilleurs de gros volume qui fréquentent ce site à qui nous avons parlé n'utilisent pas de VTT. Ils stationnent leurs véhicules sur le bord de la route et vont dans le bois à pied avec des paniers qu'ils remplissent et ramènent à leur véhicule. Ils sont conscients des dommages causés par le passage de véhicules et agissent en conséquence. De plus, comme la production est variable d'une année à l'autre, la fréquentation par les cueilleurs n'y est pas récurrente d'année en année.

Ces cueilleurs que nous avons consultés sont membres de l'ACPFNL⁵, un organisme qui encadre la cueillette de PFNL et a monté un cahier de charge incluant un code d'éthique encadrant le

⁴ Notons notamment que les jeunes plantations de pin gris sont courantes sur le territoire et que le pin gris est considéré comme ayant une moindre valeur commerciale.

⁵ Association des Cueilleurs de Produits Forestiers Non-Ligneux

prélèvement de la ressource. Les cueilleurs respectant ce code ne mettent pas en danger la ressource ni n'affecte négativement l'environnement adjacent.

1.4. Recommandations

1.4.1. Objectifs

- Préserver et mettre en valeur un site atypique, de proximité et d'intérêt pour la communauté et pour favoriser la recherche.
 - Éviter que des modifications anthropiques, tel morcellement, modification du couvert végétal, modification du drainage, implantation d'activité de loisir, etc., autres que naturel ne l'altère.
- Étudier le site, ses particularités, sa végétation dans l'optique de voir si la situation est reproductible et pourrait représenter un intérêt à l'être ailleurs sur le territoire. Cela pourrait être d'intérêt pour la restauration de site dégradé, comme d'anciens bancs d'emprunt, par exemple.
- Permettre la poursuite d'une récolte responsable d'une ressource renouvelable et écologique à Tadoussac et sur la Côte-Nord

1.4.2. Propositions

- 1) Protéger les plantations de pins sur le site du futur parc pour qu'elles ne soient pas détruites ou morcelées par le développement du parc lui-même.
- 2) Faire de la recherche sur les conditions ayant permis la prospérité du matsutaké.
- 3) Permettre la poursuite de la récolte de champignons sur ce site par des cueilleurs reconnus et qualifiés qui respecteront le site, avec l'autorisation de la SÉPAQ ou tout autre organisation responsable de la protection du site (parc régional, réserve de biodiversité, etc).
- 4) Si la cueillette n'est pas possible, il faudrait que d'autres sites productifs proches soient protégés des coupes forestières et autres perturbations, comme celui de Tadoussac l'a été incidemment par le passé du fait de son absence de valeur commerciale forestière.